



CDD non transformé en CDI?

Par Cynes

Bonjour,

Je suis actuellement en CDD dans une entreprise.

Un poste s'ouvre en CDI. J'ai dit au directeur que je souhaiterais postuler pour le CDI. Il m'a dit qu'il me ferait passer un entretien mais qu'il voyait d'autres candidats. Je me donne à fond pour ce travail et il n'y a pas de soucis apparents. Mon CDD a été reconduit (dû à un surplus d'activité). Mais ça fait au moins 2 semaines que j'attends que le directeur me donne une date. Sachant que je ne suis pas naïve: je me doute que c'est sans doute mort pour moi pour le CDI... Qu'en pensez-vous?

Merci.

Bonne fin d'après-midi.

Par kang74

Bonjour

Le fait d'être en CDD ne vous donne aucune priorité puisque le principe d'un CDD n'est pas le fait de pourvoir durablement un poste .

Par de là, mieux vaut ne pas s'impatiser , car absolument rien ne l'oblige à vous recevoir en entretien dans la mesure ou il vous connaît, il est apte à se faire une idée sur vos capacités à pourvoir ce poste .

Ou pas .

Par Cynes

Tout à fait. Je ne pensais pas être prioritaire pour le CDI mais je connais l'entreprise et je fais plutôt du bon boulot donc, ce serait un atout par rapport à d'autres. Effectivement, sachant qu'il est présent 2 jours par semaine et que les retours sont plutôt bons. Après, je sais pertinemment qu'il a le droit de prendre qui il veut c'est sûr et de ne donner aucune explication quant au candidat qu'il recrutera mais c'est toujours bénéfique de savoir les points à améliorer

Par kang74

Les avantages, il les connaît.

S il vous propose un CDI, il ne vous devra pas de prime de précarité, par exemple.